
Rèlements et autres actes

A.M., 2000

Arrêté du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en date du 20 avril 2000

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT la prescription des formulaires d'engagement

LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION,

VU l'article 3.1.1 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2), lequel prévoit qu'un engagement d'aider un ressortissant étranger à s'établir au Québec est souscrit sur le formulaire prescrit par le ministre;

VU l'arrêté du ministre du 13 octobre 1995 concernant la prescription des formulaires de Demande de certificat de sélection, de Renseignements complémentaires, de Demande d'engagement, d'Engagement et de Demande de certificat d'acceptation, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 25 octobre 1995, lequel prescrit notamment les formulaires d'engagement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ces formulaires d'engagement;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Les formulaires d'engagement pris par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1995 sont remplacés, à compter du 15 mai 2000, par ceux annexés au présent arrêté.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,
ROBERT PERREAULT

N^o de dossier : N^o de référence individuel :

Les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'acceptation de l'engagement. Toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q., c. I-0.2) et le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE				
Nom : _____				
Adresse : _____				
Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____				
Personne autorisée par le Conseil d'administration à signer le présent engagement				
Nom, prénom et fonction : _____				
Adresse postale si différente : _____				
Téléphone : _____ Télécopieur : _____				
IDENTIFICATION DU PARRAINÉ PRINCIPAL ET DES PERSONNES À SA CHARGE				
Définition d'une personne à charge				
<ul style="list-style-type: none"> • Le conjoint âgé d'au moins 16 ans. • L'enfant non marié (célibataire, veuf ou divorcé) de moins de 19 ans ou celui du conjoint et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, de 19 ans et plus, non marié (célibataire, veuf ou divorcé), aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de ses 19 ans et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, marié avant ses 19 ans, aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de son mariage, et le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, souffrant d'une incapacité physique ou mentale qui le rend incapable de subvenir à ses besoins et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. 				
⁽¹⁾ L'enfant doit être entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.				
⁽²⁾ L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre à plein temps et sans interruption des cours de formation générale, professionnelle ou technique. Seule une interruption des études d'une période d'au plus un an peut être acceptée.				
NOM DE FAMILLE (à la naissance) ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTE avec le parrainé principal	SEXE	DATE DE NAISSANCE année / mois / jour	ADRESSE
A Parrainé principal :				
B Personnes à la charge du parrainé principal et qui l'accompagnent :				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
C Personnes à la charge du parrainé principal et qui ne sont pas visées par l'engagement :				
1				
2				
D Localité prévue pour l'établissement du parrainé et des personnes à sa charge :				

DÉCLARATIONS (VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE)	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale exerce des activités au Québec.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est constituée en vertu de la partie III de la <i>Loi sur les compagnies</i> (L.R.Q., c. C-38) ou est constituée en corporation sans but lucratif aux termes des lois du Canada ou d'une province du Canada.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est immatriculée conformément à la <i>Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales</i> (L.R.Q., c. P-45).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est un parti politique ou une instance de parti autorisé au sens du chapitre I du titre III de la <i>Loi électorale</i> (L.R.Q., c. E-3.3).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale a des représentants dans la région ou la localité prévues pour l'établissement du ressortissant étranger dont elle se porte garant.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale a déjà contracté un engagement.
ENGAGEMENT	
Cet engagement est un acte juridique dont le non respect peut entraîner des poursuites.	
L'engagement est d'une durée de cinq ans. Il entre en vigueur à partir du moment où les personnes parrainées sont admises comme résidentes permanentes ou en vertu d'un permis ministériel.	
Les montants requis pour assurer les besoins essentiels sont déterminés à l'Annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> . Ils correspondent à la nourriture, aux vêtements, aux nécessités personnelles et aux autres frais liés au logement, dans la mesure où les personnes parrainées en ont raisonnablement besoin. Ces montants sont indexés annuellement.	
Le ministère peut annuler un engagement ou un <i>Certificat de sélection du Québec</i> si l'engagement a été accepté ou le certificat délivré sur la foi d'information ou de document trompeurs, acceptés ou délivrés par erreur ou lorsque les conditions requises pour l'acceptation de l'engagement ou la délivrance du <i>Certificat de sélection du Québec</i> cessent d'exister. En aucun autre cas, un engagement ne peut être annulé.	
L'engagement devient caduc si les personnes parrainées ne répondent pas aux exigences du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> , ne sont pas admises comme résidents permanents ou comme titulaires d'un permis ministériel ou n'obtiennent pas un <i>Certificat de sélection du Québec</i> dans les 24 mois suivant la date de la signature de l'engagement par le fonctionnaire à l'immigration.	
Des poursuites peuvent être intentées contre le garant s'il y a défaut de respecter l'engagement ou s'il communique des renseignements faux ou trompeurs.	
L'accès aux renseignements fournis est réservé aux personnes autorisées en vertu des dispositions sur la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c.A-2-1). Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins de recherche ou d'évaluation. Le ministère peut vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et communiquer un renseignement recueilli dans le cadre de la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec. Le ministère peut remettre une copie du présent engagement aux personnes parrainées visées.	
La personne morale reconnaît avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et comprendre la nature et la portée de l'engagement qui la lie aux personnes visées par le présent engagement. En conséquence :	
1. La personne morale s'engage à subvenir, pendant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de ces personnes, tels qu'établis à l'annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).	
2. La personne morale s'engage à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier accorderait, à titre de prestations spéciales ou d'aide financière de dernier recours, à ces personnes, conformément à la <i>Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale</i> (1998, c. 36).	
3. La personne morale s'engage également à rembourser au gouvernement de toute province du Canada le montant des prestations spéciales, des prestations d'aide financière de dernier recours ou autres prestations de même nature qu'il accorderait à ces mêmes personnes.	
La personne morale déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire et dans les pièces qui y sont jointes sont complets et exacts.	
En foi de quoi la personne morale _____	
dûment représentée aux fins de la présente par _____	
comme en fait foi la résolution du Conseil d'administration en date du _____	
et ci-annexée, s'est engagée en ce _____ ^e jour de _____	

Nom du représentant de la personne morale	Signature
ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT	

Nom du fonctionnaire autorisé	

Signature	_____ année / mois / jour



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
Immigrant indépendant
Personne à charge d'un requérant sur place au Québec
Individu

N^o de dossier : N^o de référence individuel :

Les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'acceptation de l'engagement. Toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q., c., I-0.2) et le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).

IDENTIFICATION DES GARANTS					
A - Identification du garant			B - Identification du conjoint cosignataire (s'il y a lieu) <small>(Cette partie est remplie, si nécessaire, par le conjoint d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent)</small>		
Nom de famille à la naissance :			Nom de famille à la naissance :		
Prénom :			Prénom :		
Sexe : F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> Date de naissance : _____ année / mois / jour			Sexe : F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> Date de naissance : _____ année / mois / jour		
Numéro d'assurance sociale : _____			Numéro d'assurance sociale : _____		
Etat civil : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>			Lien avec le garant : Marié(e) <input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/>		
Statut : Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Résident permanent <input type="checkbox"/> Requérant sur place visé à l'article 11.2 <input type="checkbox"/> du <i>Règlement sur l'immigration de 1978</i> (DORS/78-172)			Statut : Citoyen canadien <input type="checkbox"/> Résident permanent <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> précisez : _____		
Adresse : _____					
Téléphone : _____			Télécopieur : _____		
IDENTIFICATION DU PARRAINÉ PRINCIPAL ET DES PERSONNES À SA CHARGE					
NOM DE FAMILLE (à la naissance) ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ avec le garant	SEXE	DATE DE NAISSANCE année / mois / jour	ADRESSE	DURÉE DE L'ENGAGEMENT
A Parrainé principal :					
B Personnes à la charge du parrainé principal et qui l'accompagnent :					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
C Personnes à la charge du parrainé principal et qui ne sont pas visées par l'engagement :					
1					
2					

DÉCLARATIONS		
<i>(Cette partie est remplie par le garant citoyen canadien ou résident permanent et par son conjoint, si celui-ci signe l'engagement)</i>		
GARANT	CONJOINT COSIGNATAIRE	<i>Veillez cocher la case appropriée.</i>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je résiderai au Québec lorsque les personnes que je parraine obtiendront le statut de résident permanent.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis visé par une mesure de renvoi du Canada (ordre d'expulsion).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis détenu dans une prison ou un pénitencier.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	J'ai été visé par un recours pour non-paiement de pension alimentaire au cours des 5 dernières années.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	J'ai déjà parrainé quelqu'un auparavant.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, j'ai respecté les obligations financières liées à cet engagement.
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je vis maritalement avec le garant depuis plus de 12 mois consécutifs et nous habitons à la même adresse.
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis marié avec le garant et nous habitons à la même adresse.
ENGAGEMENT		
Cet engagement est un acte juridique dont le non respect peut entraîner des poursuites.		
L'engagement souscrit par une personne visée à l'article 11.2 du <i>Règlement sur l'immigration de 1978</i> est d'une durée de trois ans pour le conjoint; dans le cas d'un enfant l'engagement est de 10 ans ou jusqu'à la majorité selon la plus longue des deux périodes. L'engagement souscrit par un citoyen canadien ou un résident permanent est d'une durée de cinq ans.		
L'engagement entre en vigueur à partir du moment où la personne parrainée est admise comme résidente permanente ou en vertu d'un permis ministériel.		
Les montants requis pour assurer les besoins essentiels sont déterminés à l'Annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> . Ils correspondent à la nourriture, aux vêtements, aux nécessités personnelles et aux autres frais liés au logement, dans la mesure où la personne parrainée en a raisonnablement besoin. Ces montants sont indexés annuellement.		
Le ministère peut annuler un engagement ou un <i>Certificat de sélection du Québec</i> si l'engagement a été accepté ou le certificat délivré sur la foi d'information ou de document trompeurs, acceptés ou délivrés par erreur ou lorsque les conditions requises pour l'acceptation de l'engagement ou la délivrance du <i>Certificat de sélection du Québec</i> cessent d'exister. En aucun autre cas, un engagement ne peut être annulé.		
L'engagement devient caduc si la personne parrainée ne répond pas aux exigences du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> , n'est pas admise comme résidente permanente ou comme titulaire d'un permis ministériel ou n'obtient pas un <i>Certificat de sélection du Québec</i> dans les 24 mois suivant la date de la signature de l'engagement par le fonctionnaire à l'immigration.		
Des poursuites peuvent être intentées contre le garant s'il y a défaut de respecter l'engagement ou s'il communique des renseignements faux ou trompeurs.		
L'accès aux renseignements fournis est réservé aux personnes autorisées en vertu des dispositions sur la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c.A-2-1). Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins de recherche ou d'évaluation. Le ministère peut vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et communiquer un renseignement recueilli dans le cadre de la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec. Le ministère peut demander à tout autre ministère ou organisme public des renseignements relatifs à l'adresse du garant et peut remettre une copie du présent engagement aux personnes parrainées visées.		
Je reconnais avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et comprendre la nature et la portée de l'engagement qui me lie aux personnes visées par le présent engagement. En conséquence :		
1. Je m'engage à subvenir, pendant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de ces personnes, tels qu'établis à l'annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r.2).		
2. Je m'engage à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier accorderait, à titre de prestations spéciales ou d'aide financière de dernier recours, à cette personne, conformément à la <i>Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale</i> (1998, c. 36).		
3. Je m'engage également à rembourser au gouvernement de toute province du Canada le montant des prestations spéciales, des prestations d'aide financière de dernier recours ou autres prestations de même nature qu'il accorderait à ces mêmes personnes.		
Je déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire et dans les pièces qui y sont jointes sont complets et exacts.		
En foi de quoi j'ai signé à _____		_____
ville		Signature du garant
_____		_____
année / mois / jour		Signature du conjoint cosignataire (s'il y a lieu)
ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT		
Nom du fonctionnaire autorisé _____		
Signature _____		_____
		année / mois / jour

N^o de dossier : N^o de référence individuel :

Les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'acceptation de l'engagement. Toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier. Veuillez consulter le *Guide du garant* pour remplir ce formulaire. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q., c., I-0.2) et le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).

IDENTIFICATION DES GARANTS

A - Identification du garant

Nom de famille à la naissance :

Prénom :

Sexe : F H Date de naissance : _____
année / mois / jourStatut : résident permanent citoyen canadien

État civil : _____

Numéro d'assurance sociale :

Adresse : _____

Téléphone : _____

B - Identification du conjoint cosignataire (s'il y a lieu)

Après avoir consulté le *Guide du garant*, le conjoint d'un garant peut désirer participer à l'engagement. Dans ce cas, il doit remplir la section «Déclarations» du présent formulaire et signer l'engagement. Pour plus d'information, appeler notre centre d'assistance au numéro indiqué au verso du guide.

Nom de famille à la naissance :

Prénom :

Sexe : F H Date de naissance : _____
année / mois / jourStatut : résident permanent citoyen canadien Numéro d'assurance sociale : Lien avec le garant : marié conjoint de fait

IDENTIFICATION DU PARRAINÉ PRINCIPAL ET DES PERSONNES À SA CHARGE

NOM DE FAMILLE (à la naissance) ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTE (avec le garant)	SEXE	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	DURÉE DE L'ENGAGEMENT*
A Parrainé principal :					
B Personnes à la charge du parrainé principal et qui l'accompagnent :					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
C Personnes à la charge du parrainé principal et qui ne sont pas visées par l'engagement (voir guide) :					
1					
2					
3					

DÉCLARATIONS

Garant	Conjoint Cosignataire	Vous devez indiquer par un «oui» ou un «non» si les affirmations suivantes s'appliquent à vous : (le conjoint cosignataire ne remplit cette section que s'il signe l'engagement)
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je résiderai au Québec lorsque les personnes que je parraine obtiendront le statut de résident permanent.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis visé par une mesure de renvoi du Canada (ordre d'expulsion).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis détenu dans une prison ou un pénitencier.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	J'ai été visé par un recours pour non-paiement de pension alimentaire au cours des 5 dernières années.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	J'ai déjà parrainé quelqu'un auparavant.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, j'ai respecté les obligations financières liées à cet engagement.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je vis maritalement avec le garant depuis plus de 12 mois consécutifs et nous habitons à la même adresse.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Je suis marié avec le garant et nous habitons à la même adresse.

* L'engagement est de trois ans pour le conjoint et de dix ans pour les autres personnes parrainées. Dans le cas d'un enfant mineur, l'engagement est d'une durée de dix ans ou jusqu'à l'âge de la majorité (18 ans), selon la plus longue des deux périodes. Cet engagement entre en vigueur à partir du moment où la personne parrainée est admise comme résidente permanente ou en vertu d'un permis ministériel.

N^o de dossier : N^o de référence individuel : **ENGAGEMENT****L'engagement est un acte juridique qui vous engage à subvenir aux besoins essentiels de vos parrainés durant toute la durée de l'engagement.**

Les montants requis pour assurer les besoins essentiels sont déterminés à l'Annexe C du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*. Ils correspondent à la nourriture, aux vêtements, aux nécessités personnelles et aux autres frais liés au logement, dans la mesure où les personnes parrainées en ont raisonnablement besoin. Ces montants sont indexés annuellement. Si l'engagement vise des parents qui ne font pas partie de la famille immédiate, une évaluation financière est requise (voir guide).

Le ministère peut annuler un engagement ou un *Certificat de sélection du Québec* si l'engagement a été accepté ou si le certificat a été délivré, par erreur, sur la foi d'information ou de document faux ou trompeurs, ou lorsque les conditions requises pour l'acceptation de l'engagement ou la délivrance du *Certificat de sélection du Québec* cessent d'exister. **En aucun autre cas, un engagement ne peut être annulé.**

L'engagement devient caduc si les personnes parrainées ne répondent pas aux exigences du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*, ne sont pas admises comme résidents permanents ou comme titulaires d'un permis ministériel ou n'obtiennent pas un *Certificat de sélection du Québec* dans les 24 mois suivant la date à laquelle l'engagement a été signé par le fonctionnaire à l'immigration.

Des poursuites peuvent être intentées contre le garant et le conjoint cosignataire s'il y a défaut de respecter l'engagement ou s'ils communiquent des renseignements faux ou trompeurs.

L'accès aux renseignements fournis est réservé aux personnes autorisées en vertu des dispositions sur la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2-1). Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins de recherche ou d'évaluation. Le ministère peut vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et communiquer un renseignement recueilli dans le cadre de la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec. Le ministère peut demander à tout autre ministère ou organisme des renseignements relatifs à l'adresse du garant et peut remettre une copie du présent engagement aux personnes parrainées visées.

Je reconnais avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et dans le *Guide du garant* et comprendre la nature et la portée de l'engagement qui me lie aux personnes visées par ma demande d'engagement. En conséquence :

1. Je m'engage à subvenir, pendant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de ces personnes, tels qu'établis à l'annexe C du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).
2. Je m'engage à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier accorderait, à ces personnes, à titre de prestations d'aide financière de dernier recours ou de prestations spéciales conformément à la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* (1998, c. 36).
3. Je m'engage également à rembourser au gouvernement de toute province du Canada le montant des prestations d'aide financière de dernier recours, des prestations spéciales ou autres prestations de même nature qu'il accorderait à ces mêmes personnes.

Je déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire sont complets et exacts.

En foi de quoi j'ai signé à _____
ville

Signature du garant

année / mois / jour

Signature du conjoint cosignataire (s'il y a lieu)

ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

Nom du fonctionnaire autorisé

Signature

année / mois / jour

N^o de dossier : N^o de référence individuel :

Les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'acceptation de l'engagement. Toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q., c. I-0.2) et le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).

IDENTIFICATION DU GROUPE				
Porte-parole officiel du groupe			Espace réservé à l'administration	
Nom de famille à la naissance : _____				
Prénom : _____				
Adresse : _____				
_____ Téléphone : _____				
Autres personnes formant le groupe				
Nom de famille à la naissance : _____			N ^o de référence individuel : _____	
Prénom : _____				
Adresse : _____				
_____ Téléphone : _____				
Nom de famille à la naissance : _____			N ^o de référence individuel : _____	
Prénom : _____				
Adresse : _____				
_____ Téléphone : _____				
Nom de famille à la naissance : _____			N ^o de référence individuel : _____	
Prénom : _____				
Adresse : _____				
_____ Téléphone : _____				
Nom de famille à la naissance : _____			N ^o de référence individuel : _____	
Prénom : _____				
Adresse : _____				
_____ Téléphone : _____				
IDENTIFICATION DU PARRAINÉ PRINCIPAL ET DES PERSONNES À SA CHARGE				
Définition d'une personne à charge				
<ul style="list-style-type: none"> • Le conjoint âgé d'au moins 16 ans. • L'enfant non marié (célibataire, veuf ou divorcé) de moins de 19 ans ou celui du conjoint et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, de 19 ans et plus, non marié (célibataire, veuf ou divorcé), aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de ses 19 ans et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, marié avant ses 19 ans, aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de son mariage, et le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. • L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, souffrant d'une incapacité physique ou mentale qui le rend incapable de subvenir à ses besoins et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant. 				
⁽¹⁾ L'enfant doit être entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.				
⁽²⁾ L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre à plein temps et sans interruption des cours de formation générale, professionnelle ou technique. Seule une interruption des études d'une période d'au plus un an peut être acceptée.				
NOM DE FAMILLE (à la naissance) ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ avec le parrainé principal	SEXE	DATE DE NAISSANCE année / mois / jour	ADRESSE
A Parrainé principal :				
B Personnes à la charge du parrainé principal et qui l'accompagnent :				
1				
2				
3				
4				
5				

Utilisez une feuille annexe au besoin

C Personnes à la charge du parrainé principal et qui ne sont pas visées par l'engagement :				
1				
2				
3				
D Localité prévue pour l'établissement du parrainé et des personnes à sa charge :				
E Les personnes parrainées ont-elles de proches parents (enfant, conjoint, père ou mère) résidant au Québec? Si oui, veuillez indiquer de quel lien de parenté il s'agit :				
ENGAGEMENT				
Cet engagement est un acte juridique dont le non respect peut entraîner des poursuites.				
L'engagement est d'une durée d'un an. Il entre en vigueur à partir du moment où les personnes parrainées sont admises comme résidentes permanentes ou en vertu d'un permis ministériel.				
Les montants requis pour assurer les besoins essentiels sont déterminés à l'Annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> . Ils correspondent à la nourriture, aux vêtements, aux nécessités personnelles et aux autres frais liés au logement, dans la mesure où les personnes parrainées en ont raisonnablement besoin. Ces montants sont indexés annuellement.				
Le ministère peut annuler un engagement ou un <i>Certificat de sélection du Québec</i> si l'engagement a été accepté ou le certificat délivré sur la foi d'information ou de document trompeurs, acceptés ou délivrés par erreur ou lorsque les conditions requises pour l'acceptation de l'engagement ou la délivrance du <i>Certificat de sélection du Québec</i> cessent d'exister. En aucun autre cas, un engagement ne peut être annulé.				
L'engagement devient caduc si les personnes parrainées ne répondent pas aux exigences du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> , ne sont pas admises comme résidents permanents ou comme titulaires d'un permis ministériel ou n'obtiennent pas un <i>Certificat de sélection du Québec</i> dans les 24 mois suivant la date de la signature de l'engagement par le fonctionnaire à l'immigration.				
Des poursuites peuvent être intentées contre le garant s'il y a défaut de respecter l'engagement ou s'il communique des renseignements faux ou trompeurs.				
L'engagement est solidaire, c'est-à-dire, que chaque membre du groupe est responsable de la part des autres membres qui ne respecteraient pas leur engagement.				
L'accès aux renseignements fournis est réservé aux personnes autorisées en vertu des dispositions sur la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c.A-2-1). Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins de recherche ou d'évaluation. Le ministère peut vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et communiquer un renseignement recueilli dans le cadre de la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec. Le ministère peut demander à tout autre ministère ou organisme public des renseignements relatifs aux adresses des garants et peut remettre une copie du présent engagement aux personnes parrainées visées.				
Nous soussignés reconnaissons avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et comprenons la nature et la portée de l'engagement qui nous lie aux personnes visées par le présent engagement. En conséquence :				
1. Nous nous engageons à subvenir, pendant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de ces personnes, tels qu'établis à l'annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> (R.R.O., 1981, c. M-23.1, r. 2).				
2. Nous nous engageons à assurer l'accueil et à fournir de l'aide pour l'établissement des personnes en faveur de qui l'engagement est souscrit, y compris l'accueil dans la région ou la localité d'établissement, les renseignements sur la société et la culture du Québec de même que les services de consultation nécessaires pour l'intégration au Québec et l'aide pour la recherche d'un emploi.				
3. Nous nous engageons à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier accorderait, à titre de prestations spéciales ou d'aide financière de dernier recours, à ces personnes, conformément à la <i>Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale</i> (1998, c. 36).				
4. Nous nous engageons également à rembourser au gouvernement de toute province du Canada le montant des prestations spéciales, des prestations d'aide financière de dernier recours ou autres prestations de même nature qu'il accorderait à ces mêmes personnes.				
Nous déclarons que les renseignements contenus dans ce formulaire sont complets et exacts.				
En foi de quoi nous avons signé à _____ en ce _____ ^e jour de _____				
_____ Nom		_____ Signature		
_____ Nom		_____ Signature		
_____ Nom		_____ Signature		
_____ Nom		_____ Signature		
_____ Nom		_____ Signature		
ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT				
_____ Nom du fonctionnaire autorisé				
_____ Signature				
_____ année / mois / jour				



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
Parrainage collectif
Personne morale

N^o de dossier : N^o de référence individuel :

Les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'acceptation de l'engagement. Toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q., c. I-0.2) et le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Nom : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Personne autorisée par le Conseil d'administration à signer le présent engagement

Nom, prénom et fonction : Adresse postale si différente : Téléphone : Télécopieur :

IDENTIFICATION DU PARRAINÉ PRINCIPAL ET DES PERSONNES À SA CHARGE

Définition d'une personne à charge

- Le conjoint âgé d'au moins 16 ans.
- L'enfant non marié (célibataire, veuf ou divorcé) de moins de 19 ans ou celui du conjoint et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant.
- L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, de 19 ans et plus, non marié (célibataire, veuf ou divorcé), aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de ses 19 ans et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant.
- L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, marié avant ses 19 ans, aux études à plein temps ⁽²⁾ depuis la date de son mariage, et le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant.
- L'enfant à charge ⁽¹⁾ ou celui du conjoint, souffrant d'une incapacité physique ou mentale qui le rend incapable de subvenir à ses besoins et, le cas échéant, l'enfant à charge issu de cet enfant.

⁽¹⁾ L'enfant doit être entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.

⁽²⁾ L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre à plein temps et sans interruption des cours de formation générale, professionnelle ou technique. Seule une interruption des études d'une période d'au plus un an peut être acceptée.

NOM DE FAMILLE (à la naissance) ET PRENOM		LIEN DE PARENTÉ avec le parrainé principal	SEXE	DATE DE NAISSANCE année / mois / jour	ADRESSE
A	Parrainé principal :				
B	Personnes à la charge du parrainé principal et qui l'accompagnent :				
1					
2					
3					
4					
5					
6					
C	Personnes à la charge du parrainé principal et qui ne sont pas visées par l'engagement :				
1					
2					
D	Localité prévue pour l'établissement du parrainé et des personnes à sa charge :				
E	Les personnes parrainées ont-elles de proches parents (enfant, conjoint, père ou mère) résidant au Québec? Si oui, veuillez indiquer de quel lien de parenté il s'agit :				

DÉCLARATIONS (VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE)	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale exerce des activités au Québec.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est constituée en vertu de la partie III de la <i>Loi sur les compagnies</i> (L.R.Q., c. C-38) ou est constituée en corporation sans but lucratif aux termes des lois du Canada ou d'une province du Canada.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est immatriculée conformément à la <i>Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales</i> (L.R.Q., c. P-45).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale est un parti politique ou une instance de parti autorisé au sens du chapitre I du titre III de la <i>Loi électorale</i> (L.R.Q., c. E-3.3).
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale a des représentants dans la région ou la localité prévues pour l'établissement du ressortissant étranger dont elle se porte garant.
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La personne morale a déjà contracté un engagement.
ENGAGEMENT	
Cet engagement est un acte juridique dont le non respect peut entraîner des poursuites.	
L'engagement est d'une durée d'un an. Il entre en vigueur à partir du moment où les personnes parrainées sont admises comme résidentes permanentes ou en vertu d'un permis ministériel.	
Les montants requis pour assurer les besoins essentiels sont déterminés à l'Annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> . Ils correspondent à la nourriture, aux vêtements, aux nécessités personnelles et aux autres frais liés au logement, dans la mesure où les personnes parrainées en ont raisonnablement besoin. Ces montants sont indexés annuellement.	
Le ministère peut annuler un engagement ou un <i>Certificat de sélection du Québec</i> si l'engagement a été accepté ou le certificat délivré sur la foi d'information ou de document trompeurs, acceptés ou délivrés par erreur ou lorsque les conditions requises pour l'acceptation de l'engagement ou la délivrance du <i>Certificat de sélection du Québec</i> cessent d'exister. En aucun autre cas, un engagement ne peut être annulé.	
L'engagement devient caduc si les personnes parrainées ne répondent pas aux exigences du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> , ne sont pas admises comme résidents permanents ou comme titulaires d'un permis ministériel ou n'obtiennent pas un <i>Certificat de sélection du Québec</i> dans les 24 mois suivant la date de la signature de l'engagement par le fonctionnaire à l'immigration.	
Des poursuites peuvent être intentées contre le garant s'il y a défaut de respecter l'engagement ou s'il communique des renseignements faux ou trompeurs.	
L'accès aux renseignements fournis est réservé aux personnes autorisées en vertu des dispositions sur la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (L.R.Q., c.A-2-1). Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins de recherche ou d'évaluation. Le ministère peut vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et communiquer un renseignement recueilli dans le cadre de la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec. Le ministère peut remettre une copie du présent engagement aux personnes parrainées visées.	
La personne morale reconnaît avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et comprendre la nature et la portée de l'engagement qui la lie aux personnes visées par le présent engagement. En conséquence :	
1. La personne morale s'engage à subvenir, pendant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de ces personnes, tels qu'établis à l'annexe C du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2).	
2. La personne morale s'engage à assurer l'accueil et à fournir de l'aide pour l'établissement des personnes en faveur de qui l'engagement est souscrit, y compris l'accueil dans la région ou la localité d'établissement, les renseignements sur la société et la culture du Québec de même que les services de consultation nécessaires pour l'intégration au Québec et l'aide pour la recherche d'un emploi.	
3. La personne morale s'engage à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier accorderait, à titre de prestations spéciales ou d'aide financière de dernier recours, à ces personnes, conformément à la <i>Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale</i> (1998, c. 36).	
4. La personne morale s'engage également à rembourser au gouvernement de toute province du Canada le montant des prestations spéciales, des prestations d'aide financière de dernier recours ou autres prestations de même nature qu'il accorderait à ces mêmes personnes.	
La personne morale déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire et dans les pièces qui y sont jointes sont complets et exacts.	
En foi de quoi la personne morale _____	
dûment représentée aux fins de la présente par _____	
comme en fait foi la résolution du Conseil d'administration en date du _____	
et ci-annexée, s'est engagée en ce _____ ^e jour de _____	
_____	_____
Nom du représentant de la personne morale	Signature
ACCEPTATION DE L'ENGAGEMENT	

Nom du fonctionnaire autorisé	
_____	_____
Signature	année / mois / jour

A-0546-DF (DPPI-05-2000)